



# Raiffeisen

**Rapport Annuel 2014**



**Raiffeisen**  
Natierlech meng Bank

## TABLE DES MATIERES

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| LES ORGANES DE LA SOCIETE               | 4 - 7   |
| AVANT-PROPOS                            | 10 - 11 |
| RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION            | 12 - 15 |
| LES ACTIVITES DE LA BANQUE              | 18 - 25 |
| RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE | 26 - 27 |
| COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014  | 28 - 31 |
| - Bilan et postes hors bilan            | 28 - 29 |
| - Compte de profits et pertes           | 30 - 31 |
| ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES           | 34 - 77 |
| LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG    | 78      |

## Conseil d'Administration

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| Ernest CRAVATTE         | Président           |
| Marion DIDIER           | Vice-Président      |
| Albert HUBERTY          | Vice-Président      |
| Charles-Louis ACKERMANN |                     |
| John BOUR               |                     |
| Marc FISCH              |                     |
| Marco GAASCH            |                     |
| Guy HOFFMANN            |                     |
| Patrick KOSTER          |                     |
| François KREMER         |                     |
| Henri LOMMEL            |                     |
| Raymond SCHADECK        |                     |
| Martine SCHAEFFER       |                     |
| Henri STRENG            |                     |
| Guy SUTOR               |                     |
| Paul LAUTERBOUR         | Président Honoraire |

## Comité de Direction

|                    |                                       |
|--------------------|---------------------------------------|
| Guy HOFFMANN       | Président du Comité de Direction      |
| John BOUR          | Vice-Président du Comité de Direction |
| Jean-Louis BARBIER | Membre du Comité de Direction         |
| Yves BIEWER        | Membre du Comité de Direction         |
| Eric PEYER         | Membre du Comité de Direction         |



*De gauche à droite :*

*Eric Peyer, Membre du Comité de Direction; Ernest Cravatte, Président du Conseil d'Administration;  
Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction; John Bour, Vice-Président du Comité de Direction;  
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction; Yves Biewer, Membre du Comité de Direction.*

## Directeurs

|                  |                                                 |
|------------------|-------------------------------------------------|
| Pierre BACK      | Support Opérationnel                            |
| Romain FUNK      | Relations Publiques, Communication et Marketing |
| Paul MARCY       | Risk Management                                 |
| Jean-Luc MARTINO | Informatique                                    |
| Mex THILL        | Crédits/Juridique                               |

## Directeur adjoint

|                |                       |
|----------------|-----------------------|
| Laurent ZAHLES | Clientèle spécialisée |
|----------------|-----------------------|

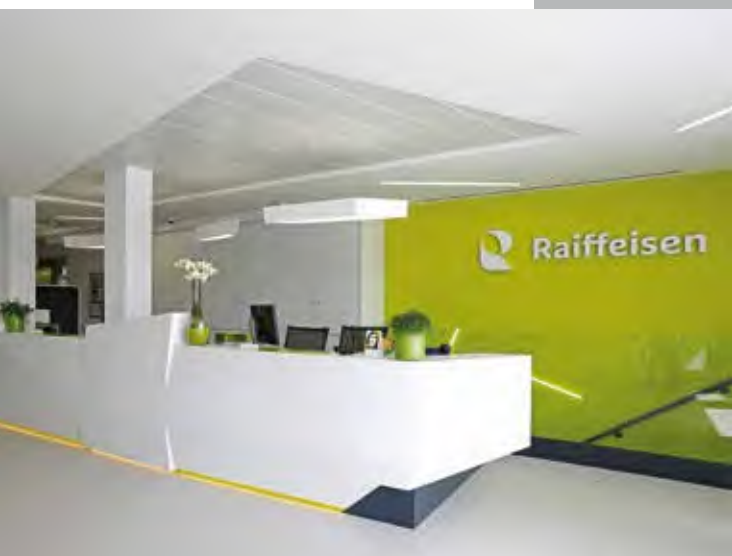
## Sous-Directeurs

|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Tom GRUENEISEN     | Juridique                      |
| Arnold MARX        | Entreprises                    |
| Alain RIES         | Marchés Financiers, Trésorerie |
| Jacques SCHANCK    | Réseau des Agences             |
| Guy SCHMIT         | Crédits                        |
| Guy WEYDERT        | Gestion Patrimoniale           |
| Jean-Marie WILDGEN | Réseau des Agences             |

## Attachés à la Direction

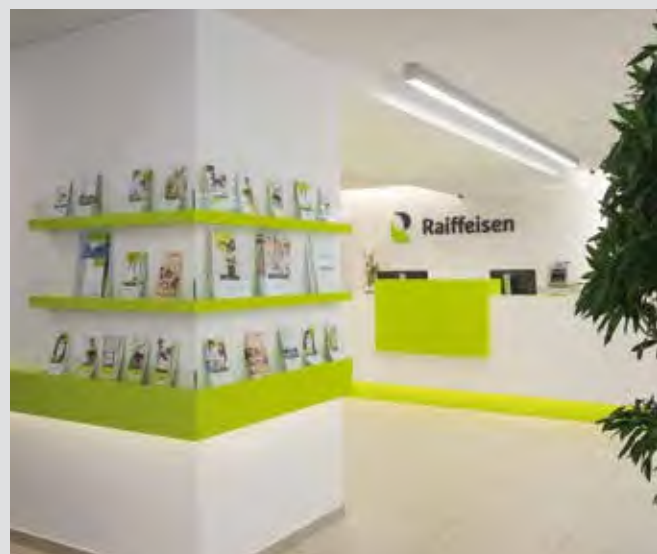
|                    |                                |
|--------------------|--------------------------------|
| Patrick BORSCHETTE | Facility Management            |
| Laurent DEMEULDER  | Risk Management                |
| Luigi DI FRANCO    | Entreprises                    |
| Gilles DIMMER      | Réseau des Agences             |
| Guy EMERING        | Réseau des Agences             |
| Cédric GRATIA      | Comptabilité                   |
| Franck LAMBERT     | Information Management         |
| Romain MAZOUIN     | Gestion Patrimoniale           |
| Jean-Luc NOTHOMB   | Contrôle de Gestion            |
| Gilbert PUTZ       | Paielements                    |
| Fränk SCHAACK      | Juridique                      |
| Patrick SCHROEDER  | IT Operations                  |
| Carlo STOEVE       | Marchés Financiers, Trésorerie |

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| Claude BORSCHETTE | Compliance    |
| Michel DETZEN     | Audit Interne |



Agence Raiffeisen Limpertsberg.





Agence Raiffeisen Echternach.





**Guy HOFFMANN**  
Président du  
Comité de Direction



**Ernest CRAVATTE**  
Président du  
Conseil d'Administration

Raiffeisen a vécu une nouvelle année de développements importants, tant au regard de la confiance que lui témoignent ses clients, de plus en plus nombreux, qu'au regard de ses résultats financiers.

Notre politique commerciale prudente, inhérente à notre structure coopérative, nous a permis de sortir indemne de la crise financière mais surtout de gagner de nouveaux clients avec lesquels nous partageons des valeurs communes. Cette crise nous force chaque jour à réinventer notre métier et à repenser notre activité de banquier. Nos collaborateurs s'emploient quotidiennement avec passion et professionnalisme à relever les nombreux défis auxquels eux et leurs clients se trouvent confrontés. La faiblesse des taux d'intérêt, la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations entre les autorités fiscales ainsi que l'environnement hautement concurrentiel entre les acteurs luxembourgeois n'ont toutefois pas empêché Raiffeisen de continuer à assumer son rôle moteur dans l'économie luxembourgeoise et de poursuivre son développement et ses actions centrées sur le marché local.

Sur le plan commercial, 2014 a été une année réussie à plusieurs égards :

Les avoirs sous gestion affichent une croissance de 3,9 % portée, d'une part, par la progression continue des dépôts de la clientèle et, d'autre part, par la croissance des avoirs détenus sous forme de titres. Le recul des dépôts des clients non-résidents a pu être compensé par la croissance des dépôts de nos clients résidents. L'augmentation des investissements en valeurs mobilières reflète, quant à lui, la volonté de diversification des placements des clients face au niveau actuel de la rémunération de l'épargne classique.

Ces évolutions témoignent de notre capacité à offrir une gamme de produits d'épargne et de placement complète et pertinente à l'ensemble de notre clientèle, qu'elle soit particulière ou professionnelle.

Les jeunes à la recherche d'un prêt étudiant, les ménages demandeurs d'un prêt immobilier ou encore les clients professionnels ayant besoin d'un accompagnement performant pour chaque investissement trouvent chez Raiffeisen un partenaire privilégié. Notre soutien à l'économie luxembourgeoise s'est ainsi, une nouvelle fois, traduit à travers une croissance de 4,9 % des crédits accordés à notre clientèle locale.

Nos trois métiers commerciaux ont participé activement à cette dynamique commerciale et se sont illustrés favorablement tout au long de l'année par leur souci permanent de satisfaire nos clients dans toutes les étapes de leur vie.

Le développement très sensible du volume des affaires permet à la Banque d'afficher une solide progression de ses sources traditionnelles de revenus, intérêts et commissions, malgré un rétrécissement généralisé des marges. Le bénéfice net quant à lui s'est consolidé au niveau record de l'année dernière avec même une légère augmentation, nonobstant les frais liés à une réglementation de plus en plus pesante. Ce résultat vient renforcer les capitaux propres de la Banque et consolider sa base financière nécessaire pour son développement futur.

Depuis ses origines, Raiffeisen fonde son développement et son succès sur une culture et des valeurs solides. La simplicité, la proximité, l'engagement et le professionnalisme restent les vertus traditionnelles de notre Banque au

quotidien. Notre ambition est d'offrir des produits et services de qualité tout en construisant des relations fortes et durables avec l'ensemble de nos clients, partenaires et sociétaires. Ainsi, dans le cadre de sa responsabilité sociale d'entreprise coopérative, Raiffeisen entreprend jour après jour des actions en matière d'implication sociale, de responsabilité citoyenne et de protection de l'environnement.

C'est tout naturellement que les valeurs de Raiffeisen s'inscrivent stratégiquement dans le durable. En particulier, nous nous engageons socialement en bannissant toute forme de discrimination, en augmentant notre implication sociale en faveur de la protection de l'environnement et en améliorant la satisfaction et le bien-être de nos collaborateurs. C'est ainsi qu'en 2014, nous avons continué à investir dans nos collaborateurs par le biais du recrutement de jeunes talents ou encore en offrant un programme continu de formations. Nous assurons en permanence un environnement de travail agréable et de qualité à tous nos collaborateurs permettant à tout un chacun de se développer personnellement et d'être en mesure de répondre avec professionnalisme à chaque demande de nos clients.

Pour le confort de nos clients, nous avons également poursuivi notre programme de rénovation et de modernisation de nos points de vente en rénovant entre autres les agences Limpertsberg, Echternach et Weiswampach. Elles accueillent désormais les clients dans des locaux complètement réaménagés, répondant à tous les besoins en termes de discrétion et de conseil spécialisé.

En outre, Raiffeisen a continué à faire évoluer son offre digitale en lançant R-Net Mobile, sa nouvelle application optimisée pour l'utilisation sur Smartphone. Elle permet à nos clients d'effectuer leurs transactions courantes de façon très sécurisée où qu'ils soient et quand bon leur semble. Récemment, nous avons développé et installé au sein de nos agences de Leudelange, Limpertsberg, Esch-sur-Alzette et Centre une nouvelle dimension dans la relation entre la Banque et le client avec la mise en place d'une nouvelle tablette interactive permettant un accès instantané à un large éventail de formules de crédits et de placements adaptées au profil du client.

Après l'instauration d'une nouvelle identité visuelle, dont le slogan 'Raiffeisen, Naturellement ma Banque' rappelle les valeurs de la Banque telles que la simplicité et la proximité et souligne le principe même du modèle coopératif, Raiffeisen a continué à mettre en avant son approche unique en lançant les Avantages OPERA. Ce programme propose un ensemble d'avantages et de conditions préférentielles destiné à récompenser les membres Raiffeisen pour leur fidélité et leur confiance.

## AVANT-PROPOS

Unique et novateur, ce programme a séduit plus de 5.000 nouveaux membres au deuxième semestre 2014. Ce succès témoigne encore une fois de l'intérêt des clients et de la population locale pour le modèle bancaire coopératif, essentiellement basé sur un développement durable des activités et sur la solidarité. 'Raiffeisen, **VOTRE** banque naturellement'.

Nous savons que la pérennité de notre entreprise est conditionnée par notre travail d'aujourd'hui. Avec nos collaborateurs nous sommes engagés dans une stratégie transparente et claire. Nous travaillons quotidiennement pour créer une relation durable et un échange avec toutes les parties prenantes, pour mettre en œuvre cette stratégie et pour créer de la valeur pour tous dans le respect d'un comportement social responsable.

Nous avons l'ambition de continuer à créer cette valeur et à la partager avec nos clients, nos partenaires et nos sociétaires !

**RAPPORT CONSOLIDE  
DE GESTION**

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et ses Caisses.

Durant l'exercice 2014, l'économie mondiale a proposé différents visages, le tout dans un environnement de taux historiquement bas, d'interventions massives des banques centrales, de niveau de prix du baril de pétrole atteignant des planchers et de risque de déflation principalement en Europe. Tenant compte de tous ces éléments, aux Etats-Unis, les prémices de la reprise économique observées en 2013 se sont concrétisées en 2014 avec une croissance du PIB de 3,8% et une diminution du taux de chômage de 1,2%. La Chine connaît un ralentissement de son économie tandis que les pays producteurs de pétrole se voient pénalisés par le niveau du prix du baril de pétrole. La Russie, quant à elle, paie sa dépendance aux prix des matières premières et les sanctions économiques prises à son égard, ces facteurs se reflétant dans la décote connue par le rouble.

L'Europe dans son ensemble peine à se redresser et offre des visages disparates en son sein. Certaines économies comme l'Allemagne tirent leur épingle du jeu en affichant une croissance du PIB de 3,5% et un niveau de chômage de 5%, au contraire d'autres, dont notamment la France et la Belgique, qui continuent à voir leurs déficits se creuser par manque de mesures de corrections structurelles.

L'Espagne et le Portugal commencent à connaître des signes tangibles et encourageants de reprise économique avec des baisses significatives de leur taux de chômage pour atteindre 24,5% (-1,6%) et 14,1% (-2,3%). Un bémol doit néanmoins être apporté à cette embellie car la tranche des moins de 25 ans est toujours la principale victime de cette crise avec des niveaux de respectivement 50% et 35% de chômeurs.

Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne poursuit ses mesures de soutien à l'économie avec différents mécanismes. Son taux directeur a ainsi encore connu deux baisses de 10 points de base en 2014 pour atteindre 0,05% en septembre. Parallèlement à cette baisse, la BCE a lancé un programme d'octroi de prêts aux banques à des taux préférentiels avec pour but de relancer les investissements « industriels » (TLTRO). Au niveau national, une croissance prévisionnelle du PIB de 2,9% est estimée pour 2014 par les analystes. En ce qui concerne le taux de chômage, un statu quo global à hauteur de 6% est affiché tandis que la situation des moins de 25 ans se dégrade pour atteindre 18,9 % (hausse de 2%).

Concernant l'activité boursière, l'embellie constatée en 2013 s'est confirmée en 2014 tant aux Etats-Unis où le Dow Jones a gagné 8% qu'en Europe où le DAX et l'Eurostoxx50 ont progressé respectivement de 2,55% et 1,20%. Exception notoire à ces progressions, le Cac 40 voit sa valeur diminuer de 0,54%.

Au niveau du marché des changes, hormis la dépréciation du rouble liée aux facteurs déjà mentionnés, l'Euro a vu sa valeur décroître par rapport au Dollar US de 12,5%.

Au vu de ce contexte difficile couplé aux actions de régularisation des clients non-résidents, la Banque a poursuivi son développement comme en témoigne la croissance ininterrompue des volumes consacrés au financement de l'économie locale.

La Banque a également continué son plan de modernisation de son réseau d'agences afin de mieux répondre aux attentes de ses clients tant en termes de services que de sécurité. Parallèlement à ces transformations, la Banque poursuit les négociations avec Post Group pour définir les axes futurs de collaboration et de développement d'un éventuel partenariat.

## Bilan

Au 31 décembre 2014, le total du bilan présente une hausse de 4,8% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 6.658 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle non bancaire et dettes représentées par un titre) sont en hausse de 193 millions d'euros. Les dépôts de la clientèle résidente (entreprises et particuliers) continuent de croître tandis que les dépôts de la clientèle non-résidente ont poursuivi leur recul.

La baisse de 16,7% des dettes représentées par un titre s'explique par une adaptation de la politique de placement de nos clients, s'orientant davantage vers les produits du poste dettes envers la clientèle qui sont en hausse de 5%.

Les fonds confiés par la clientèle non bancaire sont la source de financement la plus importante de la Banque et représentent 88% de ses ressources.

La hausse de 56% des dettes envers les établissements de crédit s'explique principalement par la mise à disposition par la BCE de sources de financement dans le cadre du programme TLTRO.

A l'actif du bilan, les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail s'élèvent à 5.027,9 millions d'euros, en hausse de 219 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Cette poursuite de la croissance montre l'attachement de la Banque au financement de l'économie nationale. La part la plus importante de ces crédits est affectée au financement de l'accès à la propriété et des prêts immobiliers pour les particuliers ainsi qu'au financement des entreprises et PME.

Les placements en valeurs mobilières à revenu fixe s'élèvent à 839 millions d'euros en baisse de 6,2% ou 56 millions d'euros tandis que l'évolution combinée des postes Disponibles et Créances sur les établissements de crédit est stable par rapport à l'exercice précédent.

## Compte de profits et pertes

L'évolution du résultat net d'intérêts en 2014 par rapport à 2013 est positive malgré la poursuite de la baisse des taux d'intérêts et des marges. La croissance de cette source de résultat est ainsi le reflet de la hausse du volume des nouvelles affaires.

Le résultat net de commissions présente une hausse de 8,5% pour atteindre 18,5 millions d'euros. Cette croissance est principalement expliquée par l'évolution des activités de crédit et de service à la clientèle.

Le résultat net d'opérations financières s'élève à 1,8 million d'euros affichant une baisse de 68% ou 3,8 millions d'euros. La baisse de cette source de résultat non récurrent s'explique par l'absence en 2014 de reprises de corrections de valeur sur des titres du portefeuille de placement qui avaient été particulièrement importantes en 2013.

Le produit net bancaire (somme du résultat net sur intérêts, du résultat net de commissions, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) est alors sensiblement identique à celui de l'exercice précédent à hauteur de 114,8 millions d'euros.

Les coûts d'exploitation de la Banque conservent le même niveau qu'en 2013, l'augmentation des frais de personnel étant compensée par une maîtrise des autres frais administratifs.

Les effectifs moyens de la Banque ont augmenté de 15,5 équivalents temps plein sur l'exercice 2014. L'augmentation du nombre d'employés cumulée aux impacts des augmentations indiciaires et barémiques génèrent une hausse de 3,3% des coûts de personnel.

Les autres frais administratifs poursuivent le recul observé depuis 2012. Ils sont en diminution de 5,8% ou 1,7 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 6,3 millions d'euros. La Banque considère avoir ainsi couvert l'intégralité des risques de crédit identifiés au courant de l'année.

Compte tenu des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2014 un bénéfice de 17,96 millions d'euros contre 17,79 millions d'euros pour l'exercice précédent soit une hausse de 0,9%.

Ce résultat, le renforcement des effectifs, la modernisation des infrastructures et le développement du réseau des agences serviront à la croissance de la Banque dans les années à venir malgré un environnement économique, concurrentiel et réglementaire incertain et tendu.

Le résultat de la Banque Raiffeisen (non consolidé) sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 8.900.068,56 EUR et représente environ 50% du résultat consolidé.

## Proposition de répartition du bénéfice net au 31.12.2014

### Résultat net de l'exercice : 8.900.068,56 EUR

- Fonds de réserve de catégorie A :  
4.471.305,44 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2 045 606,48 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :  
4 428 763,12 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2 026 143,52 EUR)



Agence Raiffeisen Merl.





## LES ACTIVITES DE LA BANQUE



NOTRE POINT  
COMMUN ?



Nous sommes **membres Raiffeisen.**



[www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)

L'année 2014 aura été une nouvelle année pleine de défis pour le secteur bancaire luxembourgeois : taux d'intérêt à un niveau historiquement bas, mise en œuvre de l'échange automatique d'informations entre autorités fiscales de l'Union Européenne et un nombre conséquent de nouvelles réglementations n'en sont que quelques exemples.

Malgré cet environnement exigeant, complexe et hautement concurrentiel, la Banque Raiffeisen a su développer ses activités et augmenter le volume d'affaires avec ses clients. De plus, Raiffeisen a multiplié ses efforts pour pérenniser la satisfaction élevée de ces derniers.



#### Avantages OPERA : Un programme novateur qui récompense les membres Raiffeisen pour leur fidélité

Après l'instauration d'une nouvelle identité visuelle en 2013, introduite par une campagne institutionnelle dont le slogan 'Chez nous, c'est vous le patron' soulignait le principe même du modèle coopératif, Raiffeisen a continué à mettre en avant son approche unique en lançant les **Avantages OPERA**.

La Banque affirme ainsi pleinement sa différence en offrant à tous ses clients l'opportunité de devenir membre Raiffeisen et de profiter des nombreux avantages liés à ce statut. Ce programme, accompagné pour son lancement d'une campagne publicitaire de grande ampleur dans les médias traditionnels et digitaux luxembourgeois, propose un ensemble d'avantages et de conditions préférentielles destinés à récompenser **les membres Raiffeisen** pour leur fidélité.

Unique et novateur, le programme a séduit plus de 5000 nouveaux membres rien que sur le deuxième semestre 2014. Le succès de ce concept démontre l'intérêt des clients pour une démarche commerciale responsable et transparente.

#### Particuliers

Les efforts menés par la Banque pour augmenter en permanence la qualité de ses services ont été honorés par **les clients Raiffeisen** qui, à l'instar des années précédentes, **demeurent en 2014 les plus satisfaits** de la relation avec leur banque comme le fait ressortir l'étude « Banque 2014 » menée par TNS-Ilres.

Reconnue pour son expertise dans le financement de l'accession à la propriété, Raiffeisen a confirmé sa position et affiche une augmentation du volume des **prêts immobiliers** de 6,5 %. Si cette croissance reflète une demande toujours très forte de la part de clients particuliers à la recherche d'un financement de leur premier logement, la Banque a également pu noter un nombre croissant d'investisseurs désireux de tirer profit du niveau actuel des taux pour investir dans l'immobilier.

Les **avoirs sous gestion** ont connu une belle croissance malgré le recul des dépôts des clients non-résidents. Même si le développement de cette clientèle non-résidente ne constituait pas un levier de croissance prioritaire pour la Banque, elle a néanmoins constaté le choix de certains de ces clients de retirer leurs avoirs. L'impact ressenti par Raiffeisen est néanmoins resté limité et l'augmentation des avoirs sous gestion de la clientèle résidente a plus que compensé les départs. Afin de répondre à la demande de ses clients, la Banque a émis à intervalles réguliers des produits **Step-Up**, produits de placement monétaires permettant aux investisseurs prudents de bénéficier d'un rendement plus élevé en contrepartie d'un engagement sur une période plus longue. Les clients à la recherche d'investissements plus dynamiques ont opté pour les **produits structurés** que la Banque a émis en collaboration avec Vontobel. Le niveau actuel des taux d'intérêt incite par ailleurs de plus en plus de clients à considérer des investissements alternatifs aux placements monétaires.

Les solutions d'**assurance-épargne** font depuis longtemps partie intégrante de l'offre de la Banque. Combinant notamment protection des proches et avantages fiscaux, ces produits ont convaincu un nombre important de clients qui ont par la même occasion diversifié leurs placements.

Les **cartes de crédit et de débit** restent le moyen de paiement préféré des clients pour régler leurs achats que ce soit dans les commerces traditionnels ou sur internet. Parmi les cartes de paiement proposées par la Banque, ce sont surtout les cartes haut de gamme, en l'occurrence MasterCard Gold et VISA Premier, qui, grâce aux services et assurances associés, ont connu les taux de croissance les plus élevés.

Le **Réseau des agences**, canal de distribution privilégié par la clientèle de la Banque Raiffeisen, a été réorganisé par la création de 4 régions géographiques distinctes gérées chacune par un Responsable Régional.

Chacun d'entre eux est spécialisé dans un domaine d'expertise l'amenant à prendre la responsabilité soit d'une catégorie de clients, soit d'une gamme de produits. Cette réorganisation permet d'assurer un service encore plus pointu et efficace à notre clientèle.

Parallèlement, la Banque a poursuivi sa stratégie de développement de ses **canaux de distribution digitaux** en multipliant les efforts pour s'adapter aux évolutions de la demande et du comportement de ses clients.

C'est ainsi que **R-Net Mobile**, une application optimisée pour l'utilisation sur Smartphone, est venue compléter l'offre digitale de la Banque au second trimestre de l'année 2014. Elle permet désormais aux clients de la Banque d'effectuer leurs transactions courantes de façon très sécurisée où qu'ils soient et quand bon leur semble. Une importante campagne de communication a accompagné le lancement de cette application mobile qui a séduit les clients nomades à la recherche de services bancaires mobiles.



Différentes fonctionnalités de **R-Net** ont en outre été améliorées afin d'en augmenter le confort d'utilisation.

Face à la recrudescence de la cybercriminalité qui accompagne inévitablement le développement et l'essor de l'utilisation des canaux digitaux, et en réponse aux recommandations de la Banque Centrale Européenne en matière de paiements par Internet, les banques de la Place ont décidé d'adopter le **Token LuxTrust** comme solution de référence commune pour sécuriser les **transactions électroniques de leurs clients**. Cette initiative conjointe a officiellement été lancée lors d'une conférence de presse tenue le 19 juin 2014 en présence du Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Étienne Schneider. Dans le cadre de cette démarche, la Banque, à l'instar des autres banques à réseau de la Place, offre le Token **LuxTrust** gratuitement à ses clients. Ils disposent dès lors d'un moyen d'authentification unique, utilisable tant auprès des différentes banques qu'auprès des institutions publiques.

Après la migration réussie vers un nouveau progiciel bancaire T24 de Temenos en 2013, Raiffeisen a par ailleurs pris la décision d'entamer la migration de ses canaux digitaux vers une nouvelle plateforme, **Temenos-Connect**. Celle-ci offre de nouvelles opportunités de développement permettant de proposer un service de plus en plus spécialisé à ses clients.

### Molconcours

Organisée par la Banque Raiffeisen et sous le patronage de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Claude Meisch, la 44<sup>ème</sup> édition du Molconcours a été placée sous le thème « Dessins de rêves – Emmène-nous dans ton imaginaire ! ». Le succès a encore été au rendez-vous lors de cette édition 2014 lors de laquelle plus de 30.000 élèves du Luxembourg âgés de 4 à 18 ans ont exprimé leur talent artistique.



Lucie Charnaut/ 1<sup>er</sup> prix

## Clientèle spécialisée

Le regroupement des départements Entreprises et Gestion Patrimoniale sous le métier « **Clientèle spécialisée** », opéré en 2013, affiche des résultats très encourageants, comme en témoigne le développement des deux départements en 2014. Les nombreuses synergies créées par la nouvelle structure organisationnelle et l'étroite collaboration avec le Réseau des Agences permettent un service optimisé aux clients tant en matière de placements que de crédits.

### Entreprises

Dans un environnement économique incertain, pesant sur le volume des investissements des entreprises, Raiffeisen a maintenu sa politique prudente, inhérente à sa structure de banque coopérative. Partenaire fiable tant des PME que d'importants groupes industriels implantés au Luxembourg, la Banque est fière de pouvoir constater une forte croissance de sa part de marché dans ce secteur.

La croissance soutenue des crédits accordés au secteur professionnel (+5%) et la très forte augmentation des dépôts (+15%) confiés à la Banque par ce même secteur confirment au mieux le renforcement de la position de la Banque.

La Banque Raiffeisen reste le partenaire de référence des secteurs agricole et viticole. La Banque a témoigné son attachement au développement des entreprises issues de ces domaines, entre autres, en participant à la Foire Agricole avec un stand d'information.

Le service à la clientèle professionnelle constitue un axe de développement stratégique pour la Banque qui a continué à renforcer son équipe de conseillers spécialisés afin de garantir à chaque client un service personnalisé et de qualité optimale.

### Gestion patrimoniale

L'année 2014 a été marquée par des taux d'intérêt persistant à un niveau historiquement bas, une volatilité accentuée des marchés financiers et la préparation des institutions financières à l'échange automatique d'informations. Dans ces circonstances singulières, le département Gestion Patrimoniale, grâce à une approche très proactive, a non seulement su fidéliser la clientèle existante, mais a également réussi à accroître sa base de clientèle de sorte qu'une augmentation des avoirs sous gestion de l'ordre de 6% a pu être réalisée.

Dans ce contexte, la Banque note avec satisfaction l'intérêt croissant des clients pour ses mandats de gestion discrétionnaire dont les différents portefeuilles modèles ont par ailleurs affiché une performance moyenne nette de frais dépassant 5% p.a. en 2014.

Comme les années précédentes, les conférences sur l'évolution et les perspectives des marchés financiers, organisées en étroite collaboration avec Vontobel Suisse, ont connu un franc succès auprès de la clientèle. La Banque a aussi pu profiter des possibilités offertes par le nouveau siège pour accueillir les clients dans un cadre convivial.

### Responsabilité sociale



#### Dons

Confirmant son engagement social et respectant ses valeurs d'origine, la Banque Raiffeisen a remplacé, depuis 2012, ses cadeaux de fin d'année par des dons au profit de plusieurs organisations caritatives.

Ainsi, ce sont en 2014 les représentants d'UNICEF Luxembourg, de la Fondation Chrëschte mam Sahel, de Fairtrade Lëtzebuerg, de l'Association Luxembourg Alzheimer ainsi que de SOS Détresse – Hëllef um Telefon qui ont été invités à une réception donnée en leur honneur au siège de la Banque Raiffeisen, à Leudelange. À cette occasion, Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Banque, a eu le plaisir de remettre à chaque association précitée un chèque d'un montant de 4.000 euros.

#### DayCare

Lors de la journée DayCare qui a eu lieu le 22 octobre 2014, 14 élèves ont été accueillis dans plusieurs départements de la Banque Raiffeisen pour y découvrir la vie de l'entreprise et les différents métiers de la banque. Raiffeisen a salué leur participation en faisant un don au profit du projet initié par CARE soutenant la formation professionnelle de jeunes sages-femmes au Niger.

#### ESR - Entreprise Socialement Responsable

Fidèle à ses valeurs coopératives et sur base d'une analyse des actions socialement responsables menées et entreprises par Raiffeisen, la Banque a été désignée éligible pour l'obtention du label ESR (Entreprise Socialement Responsable). A l'issue d'un audit externe mené en décembre, Raiffeisen s'est vue confirmer sa certification qui sera officialisée par l'octroi du label ESR en 2015.

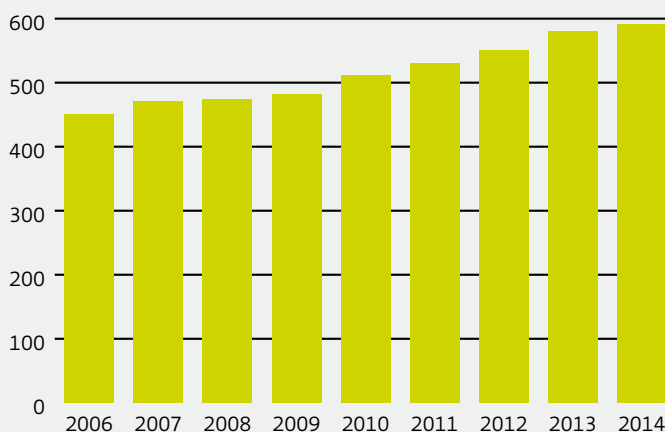
### Ressources humaines

L'effectif s'élevait, au 31 décembre 2014, à 591 employés, soit 11 de plus que l'année précédente à la même date. Douze nationalités différentes sont représentées au sein de l'effectif, la moyenne d'âge étant de 41 ans chez les hommes et de 36 ans chez les femmes.

Ce ne sont pas moins de 4.250 jours de formation dont ont bénéficié les salariés de la banque pour contribuer à leur développement tant professionnel que personnel.

Notons aussi que le programme check-up santé, que la banque a continué à offrir aux employés âgés de 40 ans et plus, a été bien accueilli.

### Evolution du nombre des employés



### Projets

En 2014, **Post Group** avait sollicité les principales banques de la Place pour trouver un modèle d'avenir pour les CCP. C'est finalement la Banque Raiffeisen qui a été retenue par ce dernier pour entamer des discussions approfondies à ce sujet. Les représentants des deux entités se sont ensuite rencontrés de façon régulière pour élaborer un concept qui répond le mieux aux intérêts de chacune des parties.

Le **cadre réglementaire et fiscal** a subi différents changements en cours d'année, dont notamment ceux régis par les réglementations américaines Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et Qualified Intermediary (QI).

La Banque a mené les projets nécessaires pour se conformer à l'ensemble des nouvelles exigences réglementaires.



### Infrastructures

Dans la continuité de son vaste programme de rénovation de son réseau d'agences, Raiffeisen a renforcé les investissements dans ses infrastructures situées dans des régions géographiques à fort potentiel telles que le quartier de Limpertsberg à Luxembourg-Ville, les villes de Weiswampach dans le Nord et d'Echternach dans l'Est du pays.

Le quartier de **Limpertsberg**, connu, d'une part, comme zone résidentielle appréciée et, d'autre part, comme quartier scolaire et commercial, exerce depuis toujours un attrait particulier. La Banque Raiffeisen y est représentée par une agence depuis plus de 30 ans et a entièrement rénové ses locaux au numéro 41 de l'Allée Scheffer.

Le réaménagement des locaux situés dans la rue principale à **Weiswampach** constituait un autre projet d'envergure. L'agence, qui existe depuis 15 ans, a été agrandie et complètement rénovée dans le but de créer un ensemble harmonieux tout en aménageant de plain-pied l'ensemble des locaux dédiés aux visiteurs et collaborateurs.

L'agence à **Echternach**, ville abbatiale où Raiffeisen est représentée depuis 1983, a été soumise à d'ambitieux travaux d'agrandissement et de réaménagement. L'agence, située au numéro 9, Halergaass, accueille désormais les clients d'Echternach et de ses environs dans un cadre moderne, fonctionnel et convivial.

Avec la modernisation de son infrastructure, Raiffeisen souligne sa volonté d'offrir le meilleur service possible à ses clients tout en misant sur une politique de proximité et de qualité de service.

*Au Conseil  
d'Administration de  
BANQUE RAIFFEISEN  
Société Coopérative  
4, rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange*

### **Rapport sur les comptes consolidés**

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2014 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

## Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes consolidés.

**ERNST & YOUNG**  
**Société Anonyme**  
**Cabinet de révision agréé**  
représenté par



**Sylvie TESTA**

Luxembourg, le 22/04/2015

| ACTIF                                                                          | NOTES                    | 2014                    | 2013                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 4.1                      | 523 876 796,95          | 33 959 627,80           |
| Créances sur les établissements de crédit :                                    |                          |                         |                         |
| a) à vue                                                                       |                          | 61 102 481,21           | 364 967 986,32          |
| b) autres créances                                                             |                          | 95 777 273,45           | 143 271 865,49          |
|                                                                                | 4.1                      | 156 879 754,66          | 508 239 851,81          |
| Créances sur la clientèle                                                      | 4.1, 4.10, 4.12, 4.32    | 4 938 538 162,77        | 4 709 466 192,65        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 4.1, 4.2                 | 89 445 671,30           | 99 673 388,34           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :                       |                          |                         |                         |
| a) des émetteurs publics                                                       |                          | 530 441 228,84          | 568 208 217,79          |
| b) d'autres émetteurs                                                          |                          | 308 125 017,28          | 325 864 993,51          |
|                                                                                | 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13 | 838 566 246,12          | 894 073 211,30          |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable                         | 4.3, 4.5                 | 2 970 975,09            | 2 937 717,61            |
| Participations                                                                 | 4.3, 4.5, 4.8            | 1 362 434,89            | 885 337,46              |
| Parts dans des entreprises liées                                               | 4.3, 4.6, 4.8            | 22 198 914,71           | 22 198 914,71           |
| Actifs incorporels                                                             | 4.8                      | 14 065 038,69           | 12 110 060,62           |
| Actifs corporels                                                               | 4.8, 4.9                 | 48 483 131,74           | 48 826 796,85           |
| Autres actifs                                                                  | 4.7                      | 2 927 031,51            | 2 449 470,66            |
| Comptes de régularisation                                                      | 4.4                      | 18 622 695,19           | 19 587 055,53           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                        |                          | <b>6 657 936 853,62</b> | <b>6 354 407 625,34</b> |

| HORS BILAN                                              | NOTES      | 2014           | 2013           |
|---------------------------------------------------------|------------|----------------|----------------|
| Passifs éventuels                                       | 4.24       | 220 779 491,21 | 249 208 283,61 |
| <i>dont cautionnements et actifs donnés en garantie</i> |            | 81 224 964,99  | 79 665 304,63  |
| Engagements                                             | 4.25, 4.32 | 675 653 151,82 | 634 770 917,16 |

(chiffres exprimés en euros)

## BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014

| PASSIF                                          | NOTES            | 2014                    | 2013                    |
|-------------------------------------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dettes envers les établissements de crédit :    |                  |                         |                         |
| a) à vue                                        |                  | 145 139 701,65          | 44 103 295,36           |
| b) à terme ou à préavis                         |                  | 161 849 279,13          | 152 693 021,11          |
|                                                 | 4.14             | 306 988 980,78          | 196 796 316,47          |
| Dettes envers la clientèle :                    |                  |                         |                         |
| a) dépôts d'épargne                             |                  | 912 710 039,43          | 759 866 667,52          |
| b) autres dettes                                |                  | 4 586 180 608,40        | 4 477 302 265,03        |
| ba) à vue                                       |                  | 3 692 720 454,42        | 3 369 172 154,28        |
| bb) à terme ou à préavis                        |                  | 893 460 153,98          | 1 108 130 110,75        |
|                                                 | 4.14, 4.22       | 5 498 890 647,83        | 5 237 168 932,55        |
| Dettes représentées par un titre :              |                  |                         |                         |
| - bons et obligations en circulation            | 4.14             | 345 095 341,26          | 414 185 106,55          |
| Autres passifs                                  | 4.15             | 26 405 515,50           | 54 401 364,22           |
| Comptes de régularisation                       | 4.4              | 24 432 004,06           | 16 439 464,08           |
| Provisions :                                    |                  |                         |                         |
| a) provisions pour impôts                       |                  | 9 505 845,11            | 9 780 641,81            |
| b) autres provisions                            |                  | 81 452 282,03           | 80 340 677,58           |
|                                                 | 4.17, 4.31, 4.36 | 90 958 127,14           | 90 121 319,39           |
| Passifs subordonnés                             | 4.14, 4.16       | 30 000 000,00           | 30 000 000,00           |
| Postes spéciaux avec une quote-part de réserves | 4.18             | 24 923 852,93           | 23 087 384,10           |
| Fonds pour risques bancaires généraux           |                  | 10 641 220,90           | 10 641 220,90           |
| Parts sociales émises                           | 4.19             | 328 080,75              | 257 156,00              |
| Réserves                                        | 4.19             | 281 309 361,08          | 263 513 232,22          |
| Résultat de l'exercice                          | 4.19, 4.20       | 17 963 721,39           | 17 796 128,86           |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                          |                  | <b>6 657 936 853,62</b> | <b>6 354 407 625,34</b> |

(chiffres exprimés en euros)

| CHARGES                                                                                                                                                   | NOTES      | 2014                  | 2013                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts et charges assimilées                                                                                                                            | 4.16       | 44 347 641,07         | 47 431 221,82         |
| Commissions versées                                                                                                                                       |            | 945 661,30            | 713 550,88            |
| Frais généraux administratifs                                                                                                                             |            |                       |                       |
| a) frais de personnel                                                                                                                                     | 4.33, 4.34 | 48 316 574,11         | 46 779 055,99         |
| dont :                                                                                                                                                    |            |                       |                       |
| - salaires et traitements                                                                                                                                 |            | 40 020 706,01         | 39 763 029,72         |
| - charges sociales                                                                                                                                        |            | 6 497 189,65          | 5 637 804,49          |
| dont :                                                                                                                                                    |            |                       |                       |
| - charges sociales couvrant les pensions                                                                                                                  |            | 4 514 747,35          | 4 261 502,47          |
| b) autres frais administratifs                                                                                                                            | 4.35       | 27 962 564,79         | 29 690 653,03         |
|                                                                                                                                                           |            | <b>76 279 138,90</b>  | <b>76 469 709,02</b>  |
| Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels                                                                                          |            | 8 791 444,54          | 8 712 859,45          |
| Autres charges d'exploitation                                                                                                                             | 4.30, 4.36 | 2 227 424,30          | 1 314 374,00          |
| Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements                                                               |            | 17 378 637,94         | 15 448 522,54         |
| Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées |            | 204 894,47            | 19 171,03             |
| Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves                                                                                             | 4.18       | 2 037 596,54          | 7 756 064,13          |
| Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels                                                                                                      | 4.31       | 7 008 718,41          | 7 194 533,82          |
| Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus                                                                                                   |            | 362 553,28            | 299 562,64            |
| Résultat de l'exercice                                                                                                                                    | 4.19       | 17 963 721,39         | 17 796 128,86         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                                                                                                      |            | <b>177 547 432,14</b> | <b>183 155 698,19</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014

| PRODUITS                                                                                                          | NOTES      | 2014                  | 2013                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                                                    |            | 137 632 055,16        | 138 507 912,09        |
| <i>dont sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>                                                                  |            | 19 854 008,00         | 11 305 858,42         |
| Revenus de valeurs mobilières :<br>- revenus de participations                                                    |            | 1 216 620,31          | 1 074 542,68          |
| Commissions perçues                                                                                               |            | 19 445 071,78         | 17 766 136,91         |
| Bénéfice provenant d'opérations financières                                                                       |            | 1 765 673,96          | 5 534 672,13          |
| Reprises de corrections de valeur sur créances et<br>sur provisions pour passifs éventuels et pour<br>engagements |            | 11 034 067,71         | 8 627 044,24          |
| Autres produits d'exploitation                                                                                    | 4.29, 4.36 | 6 252 815,51          | 11 383 451,03         |
| Produits provenant de la dissolution de postes<br>spéciaux avec une quote-part de réserves                        | 4.18       | 201 127,71            | 261 939,11            |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                                                                             |            | <b>177 547 432,14</b> | <b>183 155 698,19</b> |

(chiffres exprimés en euros)





**BANQUE RAIFFEISEN ET CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES**

**ANNEXE AUX COMPTES  
CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2014**

## NOTE 1 - GENERALITES

*Constitution et administration*

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen – ci-après la Banque – est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont, à ce jour, des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois ainsi que les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de représentants des coopératives, associations et sociétés du secteur de l'agriculture et de la viticulture associés de la Banque, de représentants des Caisses Raiffeisen affiliées, de deux membres indépendants ainsi que du président et de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision.

En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

**NOTE 1 - GENERALITES (suite)*****Nature des activités***

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses, une rémunération adéquate de leurs liquidités.

***Comptes consolidés***

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

### *1. Présentation des comptes consolidés*

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

### *2. Périmètre de consolidation*

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2014, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

|                                                                    | Siège social | Fraction du capital détenu<br>31/12/14 | Fraction du capital détenu<br>31/12/13 |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>Parts dans des entreprises liées :</b>                          |              |                                        |                                        |
| Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.                             | Luxembourg   | 100,00%                                | 100,00%                                |
| Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.                                      | Luxembourg   | 100,00%                                | 100,00%                                |
| Raiffeisen Vie S.A.                                                | Luxembourg   | 50,00%                                 | 50,00%                                 |
| Raiffeisen Finance S.A.                                            | Luxembourg   | 100,00%                                | 100,00%                                |
| <b>Participations :</b>                                            |              |                                        |                                        |
| Lux World Fund Advisory S.A. Holding                               | Luxembourg   | 0,00%                                  | 12,23%                                 |
| Lux-Avantage Advisory S.A. Holding                                 | Luxembourg   | 0,00%                                  | 17,90%                                 |
| Lux-Equity Advisory S.A. Holding                                   | Luxembourg   | 0,00%                                  | 6,80%                                  |
| Luxcash Advisory S.A. Holding                                      | Luxembourg   | 0,00%                                  | 5,33%                                  |
| Lux-Sectors Advisory S.A. Holding                                  | Luxembourg   | 0,00%                                  | 6,37%                                  |
| Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A. | Luxembourg   | 10,00%                                 | 10,00%                                 |
| Lux-EuroStocks Advisory S.A. Holding                               | Luxembourg   | 0,00%                                  | 17,00%                                 |
| Lux-Croissance Advisory S.A. Holding                               | Luxembourg   | 0,00%                                  | 4,06%                                  |
| Luxbond Advisory S.A. Holding                                      | Luxembourg   | 0,00%                                  | 10,66%                                 |
| Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding                                   | Luxembourg   | 0,00%                                  | 10,50%                                 |
| Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding                                | Luxembourg   | 0,00%                                  | 6,12%                                  |
| Cetrel S.A.                                                        | Luxembourg   | 0,00%                                  | 3,40%                                  |
| Europay S.C.                                                       | Luxembourg   | 4,44%                                  | 4,44%                                  |
| Visalux S.C.                                                       | Luxembourg   | 8,25%                                  | 8,25%                                  |
| Lux-Index US Advisory S.A. Holding                                 | Luxembourg   | 0,00%                                  | 4,87%                                  |
| Lux-Protect Advisory S.A. Holding                                  | Luxembourg   | 0,00%                                  | 8,12%                                  |
| Lux-Pension Advisory S.A. Holding                                  | Luxembourg   | 0,00%                                  | 9,87%                                  |
| Luxtrust S.A.                                                      | Luxembourg   | 0,54%                                  | 0,54%                                  |
| Agroenergie S.à r.l.                                               | Luxembourg   | 16,66%                                 | 16,66%                                 |
| Luxfund Advisory S.A.                                              | Luxembourg   | 7,37%                                  | 0,00%                                  |
| FS/B Actions                                                       | Luxembourg   | 6,53%                                  | 0,00%                                  |
| FS/T Actions                                                       | Luxembourg   | 6,53%                                  | 0,00%                                  |

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

### 3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

### 4. Evaluation

#### 1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

#### 2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

**3. Instruments dérivés**

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ».

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

**4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables**

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

**5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques**

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques, sous réserve des dispositions transitoires.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

**6. Fonds pour risques bancaires généraux**

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

### **7. Valeurs mobilières**

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

#### **Immobilisations financières**

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les dis-agios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

#### **Portefeuille de placement**

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

#### **Portefeuille de négociation**

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

### **8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable**

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

### **9. Participations et parts dans des entreprises liées**

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

## NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

**10. « Beibehaltungsprinzip »**

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

**11. Actifs incorporels et corporels**

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

|                                                              |                 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| I) Immobilisations incorporelles :                           | de 10 % à 33 %  |
| II) Constructions, installations techniques et agencements : | de 1,5 % à 25 % |
| III) Systèmes informatiques :                                | de 10 % à 33 %  |
| IV) Matériel de bureau, mobilier :                           | de 10 % à 25 %  |

**12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves**

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

**13. Impôts**

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

**14. Comparabilité des exercices**

Certains chiffres de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été reclassés afin d'assurer une meilleure comparabilité des exercices.

### NOTE 3 – GESTION DES RISQUES

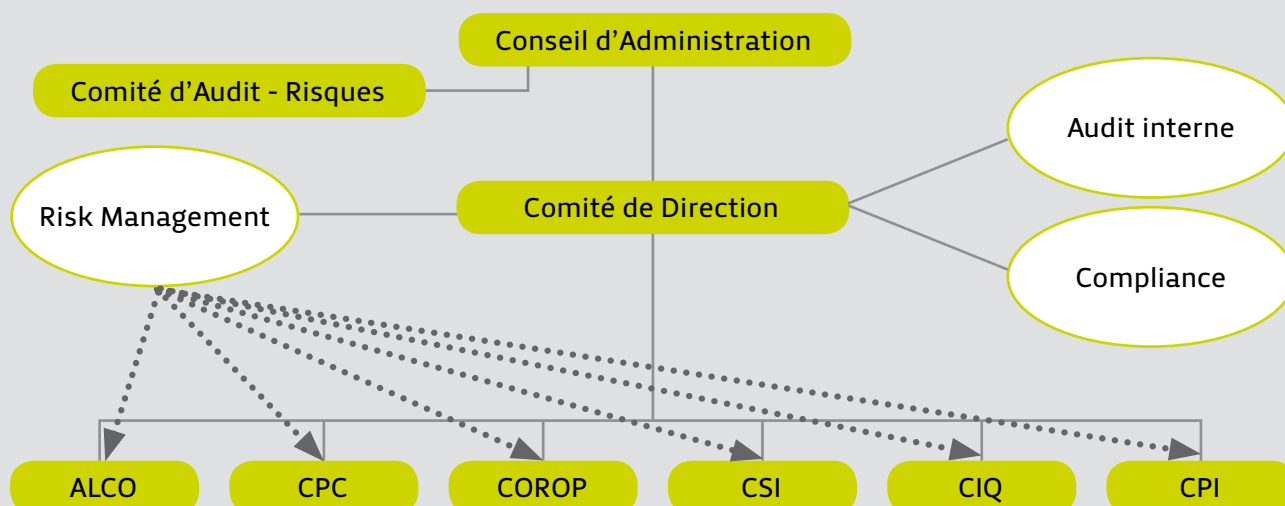
La Banque a pour objectif de développer ses activités dans un cadre équilibré de structures et de procédures de contrôle garantissant les valeurs, les intérêts à long terme et la pérennité de l'entreprise.

Dans un environnement hautement concurrentiel, marqué par des niveaux de taux d'intérêts historiquement bas et la mise en œuvre des nouvelles réglementations bancaires, la gestion des risques s'avère être un des éléments les plus importants pour s'assurer que les risques sont maîtrisés et que les objectifs posés par la Banque sont atteints.

En 2014, la Banque a continué à développer et à consolider les structures et procédures internes nécessaires pour garantir le respect de la réglementation bancaire et la gestion optimale de tous les risques inhérents à ses activités.

#### 1. Organisation de la gestion des risques

Afin d'assurer une gestion saine et efficace des risques, la Banque s'est dotée de plusieurs organes et comités opérationnels spécifiques qui fonctionnent en tant qu'unités de support de la Direction. Chacune de ces unités développe les lignes directrices et effectue le suivi régulier des risques bancaires sous sa responsabilité.



**NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)****Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration définit la stratégie en matière de risque, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques sur laquelle il s'appuie ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques en s'appuyant sur différentes approches.

**Comité d'Audit – Risques**

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, ainsi que de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

**Comité de Direction**

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée aux travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Elles sont documentées dans le Manuel des risques qui sert de référence à la Banque.

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur six comités opérationnels (Cf. Infra), présidés par un membre du Comité de Direction. Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques.

**ALCO - Comité Gestion Actif - Passif**

L'ALCO est le centre de compétence pour les risques de taux et de liquidité.

Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements Finance & Contrôle, Marchés Financiers & Trésorerie, Clientèle Spécialisée, Clientèle Retail et Réseau des Agences, Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Il définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels dont la gestion journalière relève du département Marchés Financiers & Trésorerie de la Banque, ceci dans le cadre d'un ensemble de limites définies par le Comité de Direction. L'ALCO veille à la gestion du niveau d'exposition globale de la Banque au risque de taux et est habilité à prendre, le cas échéant, des positions stratégiques, ceci toujours dans le respect de la limite VaR globale telle qu'arrêtée par le Comité de Direction de la Banque.

L'ALCO est appelé à donner son avis sur la structure et le niveau de tarification de chaque nouveau produit de taux impactant la fixation des taux de transfert et donc de la marge d'intérêt.

Dans le cadre de son mandat, l'ALCO veille également à une gestion saine et viable de la situation de liquidité de la Banque. A cet effet, l'ALCO assure le suivi et le respect des indicateurs du « Contingency Funding Plan Liquidity » (CFPL).

Finalement, l'ALCO est en charge du suivi des concentrations au sein de ces catégories de risques.

**CPC - Credit Policy Comité**

En tant que centre de compétences pour le risque de crédit, le CPC met en œuvre les politiques en matière de gestion de ce risque et s'assure de l'application des procédures en matière de garantie et de provisionnement. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et

### NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

est composé des responsables des départements Crédits et Juridique, Clientèle Spécialisée, Finance & Contrôle, Relations Publiques, Communication & Marketing, Clientèle Retail et Réseau des Agences et de la fonction Risk Management.

Le CPC valide les orientations commerciales en matière de crédits.

Il suit principalement les évolutions :

- de la structure du portefeuille crédits ;
- des concentrations identifiées au sein de ce portefeuille ;
- des retards de paiement / impayés ;
- des dossiers en défaut voire en état de récupération ;
- des provisions comptabilisées ;
- de la composition du portefeuille propre de la Banque.

#### **COROP - Comité Risque Opérationnel**

Le COROP est en charge d'établir la cartographie des risques opérationnels et autres risques matériels de la Banque se dégageant de ses activités. Il s'appuie notamment sur un exercice d'auto-évaluation où toutes les fonctions métiers et de support participent. Le COROP est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les responsables des départements Support Opérationnel, Crédits et Juridique, Informatique, Organisation, Services Généraux, Clientèle Retail et Réseau des Agences et les fonctions Compliance et Risk Management. Ce Comité analyse et suit les risques opérationnels ainsi que tous les autres risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée à l'exception de ceux couverts par les autres comités.

#### **CSI - Comité de la Sécurité de l'Information**

Le CSI est responsable de la définition, de la mise en place, du contrôle et du suivi des politiques relatives à la sécurité de l'information et au dispositif de gestion des

crises (BCP). Il est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé du responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), des responsables des départements Ressources Humaines, Informatique, Clientèle Retail et Réseau des Agences et de la fonction Risk Management.

Ce comité couvre l'ensemble des domaines organisationnels suivants :

- Politiques de sécurité ;
- Organisation de la sécurité de l'information ;
- Gestion des profils et des accès aux systèmes d'information ;
- Gestion des incidents liés à la sécurité de l'information et gestion de la continuité de l'activité (BCM).

Le CSI peut être sollicité pour des problématiques liées aux domaines susmentionnés et en relation avec la sécurité des Personnes et des Biens.

#### **CIQ - Comité de Contrôle Interne et Qualité**

Le CIQ a pour objectif de structurer et coordonner le dispositif de contrôle interne tel que défini par le Comité de Direction de la Banque. Il est présidé par un membre du Comité de Direction. Les tâches qui sont reprises par le CIQ sont entre autres :

- Promouvoir une culture de contrôle interne suivant les lignes directrices reprises dans la circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée par les circulaires CSSF 13/563 et CSSF 14/597 ;
- Coordonner des plans de contrôles transversaux ;
- Partager et échanger les expériences, les « best practices » en matière de contrôle, sur base de la cartographie des risques (processus, entités, métiers, ...) concernant les risques et mesures correctives ;
- S'assurer que les contrôles et les procédures sont proportionnés aux risques correspondants et que les coûts sont maîtrisés.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

**CPI – Comité des Produits d'Investissements**

Le CPI a pour objectif l'organisation et la structuration des activités de placements financiers destinés à la clientèle de la Banque. Il est présidé par un membre du Comité de Direction et regroupe les départements Clientèle Spécialisée, Clientèle Retail et Réseau des Agences, Relations Publiques, Communication & Marketing, Marchés Financiers & Trésorerie ainsi que la fonction Risk Management.

Ce comité veille notamment aux respects des procédures internes dans le cadre de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

**Risk Management**

Le Risk Management surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur les six comités opérationnels auxquels il participe.

Ainsi, les principales missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers et fonctions ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit - Risques pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Le Risk Management assure également, sous la responsabilité du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI), l'organisation et le pilotage de la sécurité de l'information à travers la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité de l'entreprise.

Il en est de même du suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen-Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

**Compliance**

La fonction Compliance est en charge de la gestion du risque de non-conformité aux lois, réglementations respectivement pratiques professionnelles. Elle contribue, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Dans ce contexte, la fonction Compliance centralise, évalue et réagit aux réclamations déposées par la clientèle.

**Audit Interne**

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, le domaine d'intervention de l'Audit Interne est d'examiner et d'évaluer si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et représentés par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace. La mission, la position,

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la charte d'audit

interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

### 2. Stratégie de gestion des risques

#### **Bâle III**

Les normes Bâle III constituent un dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender les risques bancaires et principalement le risque de crédit ou de contrepartie et les exigences de couverture de ces risques par des fonds propres.

Bâle III répond à 4 objectifs distincts :

- accroître la sensibilité des exigences en fonds propres aux risques ;
- renforcer le rôle des contrôleurs bancaires et celui de la transparence financière ;
- appréhender l'ensemble des risques auxquels les banques peuvent être exposées ;
- promouvoir la solidité du système financier international et l'égalité des conditions de concurrence.

Le dispositif comporte 3 piliers complémentaires et interdépendants :

- le pilier 1, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales ;
- le pilier 2, qui institue le principe de dialogue structuré entre les établissements de crédit et les superviseurs ;
- enfin le pilier 3, qui est centré sur la transparence et la discipline de marché.

Dans le cadre du deuxième pilier, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ou économiques (ICAAP) a été développé et est poursuivi continuellement, conformément aux réglementations en vigueur ainsi qu'à l'environnement économique et aux développements internes et externes de la Banque.

#### **ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)**

L'ICAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de maintenir suffisamment de fonds propres économiques et d'utiliser des techniques appropriées pour suivre et piloter ces risques. L'ICAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Ainsi, l'ICAAP se structure autour de deux dimensions principales :

- un processus de détection, de mesure, de gestion, de contrôle, de déclaration et de reporting des risques ;
- un processus interne de planification et de gestion des fonds propres économiques que la Banque juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elle est ou pourrait être exposée.

Pour décliner ces deux processus, chaque banque doit mettre en œuvre un cadre de gestion possédant, notamment, les quatre propriétés essentielles suivantes :

- un caractère interne et spécifique permettant de servir les besoins propres à l'établissement ;
- un dispositif de gouvernance interne de qualité, tant sur le plan de l'implication du management, que sur celui de l'efficacité du contrôle interne et de la documentation en place ;
- une structure organisationnelle claire avec un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent ;
- une couverture exhaustive des risques englobant tous les risques avérés mais aussi ceux auxquels l'établissement pourrait être potentiellement exposé.

**NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)***Approche de la Banque :*

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle opère ainsi que de la politique commerciale poursuivie. Sur base de son profil d'activités, la Banque détermine son profil de risque. Ce dernier énonce clairement les principaux risques auxquels elle est confrontée.

Le processus mis en œuvre pour mesurer, suivre et rapporter ces risques se décline selon une approche de liquidation et une approche de continuité (« going concern »). Dans le cadre du premier principe, ces risques sont quantifiés dans l'hypothèse de leur matérialisation et comparés à une valeur minimale requise afin de garantir le respect des engagements de la Banque.

Sous l'approche de continuité, ces risques sont quantifiés quant à leur impact sur le résultat annuel de la Banque et comparés par rapport à un niveau minimal de résultat garantissant la bonne continuation des affaires de la Banque.

Ces deux approches sont complétées par un programme de tests de résistance combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées permettant d'évaluer l'impact de scénarios macro-économiques. Les analyses de sensibilité des facteurs de risque identifiés comme principaux sont sujettes à des évolutions défavorables. Les scénarios macro-économiques sont représentatifs des risques encourus et de l'environnement dans lequel s'inscrivent les activités de la Banque et portent sur des évolutions défavorables.

Afin de garantir la pérennité de la Banque, le Conseil d'Administration a défini un concept prudent de fonds propres économiques. Il fixe la limite des expositions résultant de l'agrégation des différents types de risque. Le Conseil d'Administration a donné mandat au Comité de Direction de transposer ces approches dans la gestion courante des risques de la Banque, de suivre son évolution et de l'en informer régulièrement. Le Comité de Direction se fait assister dans cette mission par la fonction Risk Management.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

### 3. Typologies de risques

Les activités de la Banque l'exposent principalement aux risques suivants :

- a) **risque de crédit** : il s'agit du risque de perte, partielle ou totale, due à l'incapacité des clients, souverains, institutionnels et autres, de faire face à leurs obligations financières ;
- b) **risque de concentration** : il s'agit du risque résultant d'une exposition importante sur un même débiteur, un groupe de débiteurs liés ou un même secteur économique au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques ;
- c) **risque de marché** : il s'agit du risque de perte due à des variations de prix sur un marché ;
- d) **risque de liquidité** : il s'agit du risque résultant de l'indisponibilité auprès de la Banque des ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations ;
- e) **risque opérationnel** : il s'agit du risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

#### a) **Risque de crédit**

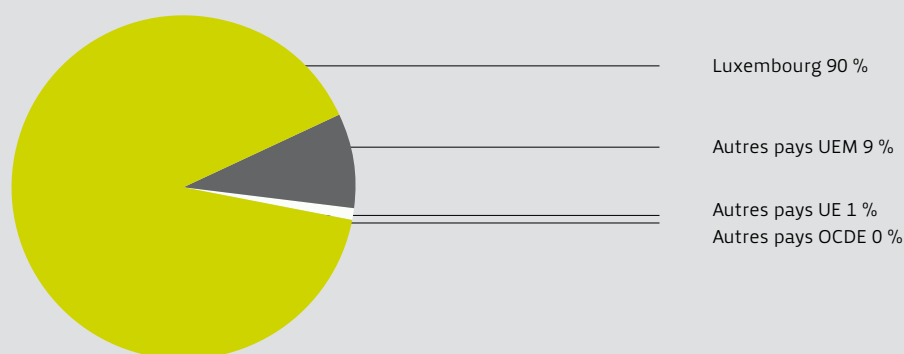
Ce risque est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Au cours de l'exercice 2014, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE et a établi des limites individuelles par pays dans le cadre de son activité de marché pour compte propre.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

## Ventilation de l'ensemble des expositions par zone géographique 2014

*- Activités de crédit à la clientèle*

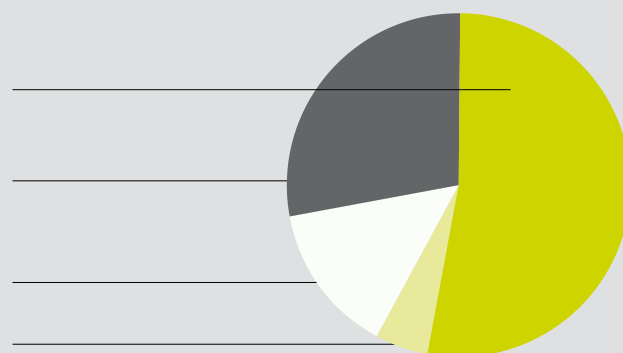
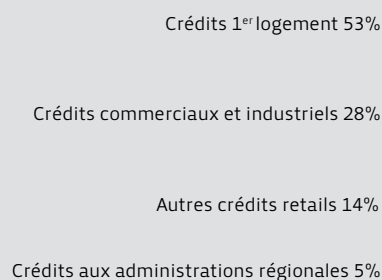
Dans le cadre de la politique de risque en matière de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

La structure décisionnelle de la Banque est hiérarchisée en différents comités de crédits suivant l'encours global des débiteurs. La Banque vise à limiter les risques en ayant recours à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) tout en suivant de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

| Type d'opération                       | Créances envers la clientèle et crédit bail (montants bruts) |                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------|
|                                        | 2014 en EUR                                                  | 2013 en EUR          |
| Crédits 1 <sup>er</sup> logement       | 2 736 247 325                                                | 2 597 677 418        |
| Crédits commerciaux et industriels     | 1 419 707 798                                                | 1 359 898 292        |
| Autres crédits retails                 | 733 895 437                                                  | 695 807 847          |
| Crédits aux administrations régionales | 210 327 763                                                  | 220 792 751          |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>5 100 178 323</b>                                         | <b>4 874 176 308</b> |

### Ventilation des opérations de crédit 2014



A noter : Près de deux tiers des crédits accordés sont octroyés aux résidents particuliers, la partie restante concerne des prêts accordés aux entreprises et communes.

### Gestion des dépassements et procédure d'alerte

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Pour les clients dont les dossiers sont en retard de paiement ou en dépassement du compte, des actions de suivi sont décidées dans le cadre d'un comité de suivi des risques de crédit central pour toute l'organisation.

### Détection et suivi des défauts

L'approche standard de Bâle III retenue par la Banque lui demande un suivi rigoureux des créances en défaut définies comme suit :

- La Banque estime improbable que le débiteur lui rembourse en totalité son crédit sans qu'elle ait besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie ;
- L'arriéré du débiteur sur un crédit dû à la Banque dépasse 90 jours.

La Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III en ce qui concerne la reconnaissance des défauts.

L'organisation du service de support mise en place par la Banque permet le suivi de l'activité crédits dans son ensemble. Le suivi primaire des dépassements et impayés reste de la responsabilité des métiers commerciaux. Au plus tard au 75<sup>ème</sup> jour du dépassement, les dossiers en retard de paiement sont présentés à un comité central de suivi des risques de crédit qui décide de la suite à donner à ces dossiers.

La Banque dispose de fonctionnalités informatiques de détection et de gestion des comptes courants en dépassement et des comptes prêts en impayé utilisées par les gestionnaires et les départements Crédits et Juridique.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

*La politique de provisionnement*

Les risques de pertes sur créances identifiés font l'objet de corrections de valeurs spécifiques décidées dans le cadre du Comité de Provisionnement.

La détermination du niveau de correction de valeur à appliquer s'effectue suivant les principes décrits à la NOTE 2.4.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ci-devant.

*- Activités de marché pour compte propre*

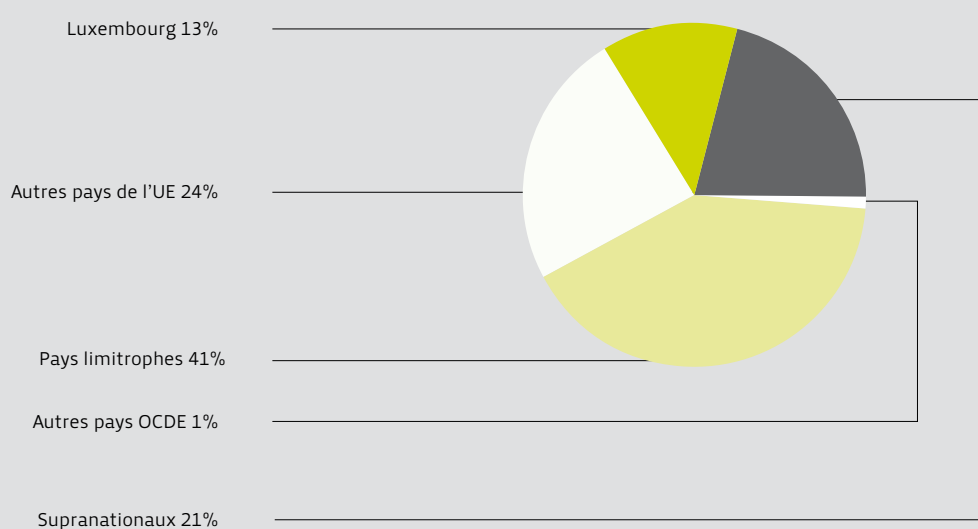
Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant

à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie.

La limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

La ventilation des expositions (portefeuille titres) par pays en 2014 est la suivante :

## Ventilation de l'ensemble des expositions pour compte propre 2014



## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

La politique de la Banque est de travailler avec des contreparties de première qualité en tenant compte des notations déterminées par des agences externes et par le niveau de fonds propres de ces contreparties. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Direction sur proposition du département Marchés Financiers & Trésorerie et sur base d'un avis du département Crédits et Juridique et de la fonction Risk Management.

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours aux indicateurs suivants :

### - Credit Value at Risk (CVaR)

Le risque de crédit lié au portefeuille propre, constitué d'obligations, est calculé par une Credit Value at Risk (CVaR) dans laquelle la volatilité de la prime qu'un émetteur doit payer en supplément par rapport au standard du marché pour une même qualité de rating externe est utilisée comme indicateur de référence. La CVaR reflète la perte potentielle probable due au risque de crédit pour un horizon de temps donné (1 année) et un seuil de confiance de 99%.

### - Analyse de sensibilité

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, des analyses de sensibilités complètent l'analyse de la CVaR. Les paramètres fondamentaux du modèle sont modifiés pour contrôler la capacité de la Banque à faire face à des situations économiques extrêmes.

### - Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

| Zone géographique | Interest Rate Swaps |                    |
|-------------------|---------------------|--------------------|
|                   | 2014 en EUR         | 2013 en EUR        |
| Luxembourg        | 56 073 333          | 56 120 000         |
| Autres pays EMUM* | 770 837 556         | 885 033 045        |
| <b>TOTAL</b>      | <b>826 910 889</b>  | <b>941 153 045</b> |

\* autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

| Interest Rate Swaps<br>(Contrats « over the counter » (OTC)) | Coût de remplacement global |                   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
|                                                              | 2014 en EUR                 | 2013 en EUR       |
| Echéance résiduelle inférieure à 1 an                        | 1 229 556                   | 2 900 014         |
| Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans             | 6 730 858                   | 12 065 274        |
| Echéance résiduelle supérieure à 5 ans                       | 1 500 000                   | 3 112 549         |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>9 460 414</b>            | <b>18 077 837</b> |

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

**b) Risque de concentration**

Conformément à la circulaire CSSF 07/301 telle que modifiée par les circulaires CSSF 08/338, CSSF 09/403 et CSSF 11/506, la Banque apporte une attention particulière à différents types de risque de concentration (risque de concentration provenant d'une exposition trop impor-

tante sur des pays, sur des clients ou groupe de clients liés ou sur un secteur économique). Afin de maîtriser ce risque, la Banque a mis en place des procédures internes visant à s'assurer d'une gestion appropriée de ce risque au sein de la Banque.

**- Concentration du risque de crédit**

Ce tableau renseigne la concentration sectorielle pour l'ensemble des créances de la Banque :

| Secteur économique                                      | Crédits et autres éléments du bilan |             |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------|
|                                                         | 2014 en EUR                         | 2013 en EUR |
| Administrations publiques et supranationales            | 11,30%                              | 14,01%      |
| Etablissements et intermédiaires financiers, assurances | 14,83%                              | 12,49%      |
| Autres entreprises                                      | 18,09%                              | 18,34%      |
| Ménages et particuliers                                 | 55,78%                              | 55,16%      |

En ce qui concerne le risque de concentration résultant d'une exposition trop importante sur les pays, la Banque a mis en place des plafonds géographiques dans le but de contrôler ce type de risque.

**c) Risque de marché**

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte potentielle suite à des mouvements défavorables sur les marchés financiers résultant de changements des conditions telles que les prix des valeurs, les taux d'intérêt ou la volatilité.

On distingue au sein du risque de marché, les catégories suivantes :

- le risque de taux d'intérêt
- le risque de change
- le risque de variation de cours.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont peu développées.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». Le contrôle est confié au Middle-Office qui veille à l'application des procédures et au respect des limites.

### NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

#### *- Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liées à l'évolution générale des taux d'intérêts. Ces limites sont suivies quotidiennement par le Middle-Office.

La Banque mesure et contrôle son risque global de taux en ayant recours aux indicateurs suivants :

##### *- Value at Risk (VaR)*

L'approche Value at Risk (VaR) utilisée par la Banque est basée sur la méthode de simulation historique. Le Conseil d'Administration a fixé une limite de perte maximale autorisée. La VaR prend en considération un horizon de détention de 25 jours et un seuil de confiance de 99%.

Elle reflète le risque de perte maximale due aux changements des taux de marché qui ne peut être dépassée qu'avec une probabilité de 1%. Le Risk Management suit régulièrement l'évolution des volatilités et des corréla-

tions utilisées dans son modèle et propose le cas échéant des adaptations à l'ALCO.

##### *- Analyse de sensibilité*

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes des marchés, la Banque recourt à des analyses de sensibilité. La Banque applique différents scénarios de déplacement de la courbe des taux d'intérêts à cet effet.

Leur objectif est d'assurer que la Banque est capable de faire face à des situations économiques très dégradées. Les scénarios sont régulièrement révisés afin de garantir qu'ils correspondent à la situation réelle de la Banque et qu'ils tiennent compte des évolutions économiques. En outre, la Banque produit quotidiennement une mesure de sensibilité de sa marge d'intérêt pour une translation de  $\pm 200$  points de base de la courbe de taux.

Le contrôle journalier du respect des limites et de l'évolution de l'exposition de la Banque par rapport aux risques de marché ainsi que le reporting à l'attention du Comité de Direction sont réalisés par le Middle-Office.

#### *- Le risque de change*

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

#### *- Le risque de variation de cours*

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

## NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

**d) Risque de liquidité**

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement et de règlement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

D'un point de vue liquidité, la Banque peut être caractérisée comme une banque de « déposants » ce qui signifie que le refinancement de ses activités de crédit s'effectue de façon prédominante par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances. La gestion courante de la liquidité de la Banque est assurée par le département Marchés Financiers & Trésorerie.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen de deux mécanismes complémentaires : un suivi journalier par le département Marchés Financiers et Trésorerie et un suivi mensuel par le Risk Management et l'ALCO. Ce second suivi est réalisé à l'aide d'un modèle développé en interne par la Banque comprenant en autres une analyse de sensibilité.

**- Analyse de sensibilité**

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque recourt à son modèle développé en interne dans lequel elle modifie certains paramètres pour refléter des situations économiques fortement dégradées.

**Définition du dispositif préventif pour faire face à une éventuelle crise de liquidité**

La Banque contrôle son exposition au risque de liquidité en appliquant différents scénarios de test d'endurance qui sont systématiquement confrontés avec la situation économique réelle du moment. L'ALCO peut ainsi anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité, en termes de rating, du portefeuille de titres de la Banque ainsi que leur profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreement » ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du CFPL de la Banque.

### NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

#### **e) Risque opérationnel**

La maîtrise du risque opérationnel est assurée par des règles et procédures détaillées ainsi que par un système de contrôle interne définis et mis en œuvre à tous les niveaux et dont le suivi est assuré par le Comité de Direction de la Banque. Les pertes de la Banque résultant de risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données et font l'objet d'un suivi régulier, d'une analyse et d'un reporting au COROP.

La Banque vise par ailleurs à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

#### *BCP (Business Continuity Plan)*

Le BCP se concrétise par la mise en place de mesures afin de prévenir la Banque contre les conséquences d'un

sinistre majeur. L'approche suivie par la Banque définit les procédures et mesures opérationnelles afin d'assurer la continuité des affaires courantes et critiques.

Pour ce faire, le BCP se base sur l'évaluation de la criticité des processus et des systèmes.

La Banque s'assure de la réalisation des différentes démarches définies pour garantir la reprise des activités critiques de l'organisation dans les délais les plus brefs.

#### *Assurances*

Dans le but de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles, la Banque souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation des différents risques inhérents à ses activités.



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

### NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

#### NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

| Au 31 décembre 2014                                                            | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans                 | Plus de 5 ans           | Total 2014              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 523 876 796,95          | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 523 876 796,95          |
| Créances sur les établissements de crédit                                      | 156 879 754,66          | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 156 879 754,66          |
| Créances sur la clientèle                                                      | 527 929 084,89          | 168 830 783,37        | 617 154 165,71          | 3 624 624 128,80        | 4 938 538 162,77        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 1 184 398,43            | 8 315 846,03          | 74 028 594,33           | 5 916 832,51            | 89 445 671,30           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe                         | 61 080 261,66           | 175 591 573,76        | 497 098 791,49          | 104 795 619,21          | 838 566 246,12          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>1 270 950 296,59</b> | <b>352 738 203,16</b> | <b>1 188 281 551,53</b> | <b>3 735 336 580,52</b> | <b>6 547 306 631,80</b> |

(chiffres exprimés en euros)

| Au 31 décembre 2013                                                            | Jusqu'à 3 mois          | 3-12 mois             | 1-5 ans                 | Plus de 5 ans           | Total 2013              |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux | 33 959 627,80           | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 33 959 627,80           |
| Créances sur les établissements de crédit                                      | 508 239 851,81          | 0,00                  | 0,00                    | 0,00                    | 508 239 851,81          |
| Créances sur la clientèle                                                      | 593 269 488,62          | 198 059 185,46        | 505 619 987,62          | 3 412 517 530,95        | 4 709 466 192,65        |
| Opérations de crédit-bail                                                      | 1 411 184,29            | 7 453 418,15          | 82 818 474,48           | 7 990 311,42            | 99 673 388,34           |
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe                         | 10 772 211,15           | 44 233 635,35         | 655 276 718,18          | 183 790 646,62          | 894 073 211,30          |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>1 147 652 363,67</b> | <b>249 746 238,96</b> | <b>1 243 715 180,28</b> | <b>3 604 298 488,99</b> | <b>6 245 412 271,90</b> |

(chiffres exprimés en euros)

#### NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées avec la clientèle non-bancaire uniquement.

## NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

## NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

|                                                        | Valeurs cotées<br>2014 | "Valeurs non cotées<br>2014 | Total<br>2014         |
|--------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe | 838 566 246,12         | 0,00                        | 838 566 246,12        |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable | 2 970 975,09           | 0,00                        | 2 970 975,09          |
| Participations                                         | 0,00                   | 1 362 434,89                | 1 362 434,89          |
| Parts dans des entreprises liées                       | 0,00                   | 22 198 914,71               | 22 198 914,71         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>841 537 221,21</b>  | <b>23 561 349,60</b>        | <b>865 098 570,81</b> |

|                                                        | Valeurs cotées<br>2013 | "Valeurs non cotées<br>2013 | Total<br>2013         |
|--------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe | 894 073 211,30         | 0,00                        | 894 073 211,30        |
| Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable | 2 937 717,61           | 0,00                        | 2 937 717,61          |
| Participations                                         | 0,00                   | 885 337,46                  | 885 337,46            |
| Parts dans des entreprises liées                       | 0,00                   | 22 198 914,71               | 22 198 914,71         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>897 010 928,91</b>  | <b>23 084 252,17</b>        | <b>920 095 181,08</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE**

Au 31 décembre 2014, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 236 671 835,42 EUR (au 31 décembre 2013 : 55 005 846,50 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

|                                                        | <b>2014</b>           | <b>2013</b>           |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Titres du portefeuille des immobilisations financières | 577 718 287,24        | 622 697 058,68        |
| Titres du portefeuille de placement                    | 260 847 958,88        | 271 376 152,62        |
| Titres du portefeuille de négociation                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>838 566 246,12</b> | <b>894 073 211,30</b> |

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2014, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 3 764 084,34 EUR (au 31 décembre 2013 : 3 050 319,25 EUR).

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 602 453 055,22 EUR (au 31 décembre 2013 : 642 623 566,80 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 24 734 767,98 EUR (au 31 décembre 2013 : 19 926 508,12 EUR).

Au 31 décembre 2014, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

|          | <b>2014</b>   | <b>2013</b>  |
|----------|---------------|--------------|
| Disagios | 346 442,32    | 162 909,30   |
| Agios    | 10 245 813,10 | 4 591 407,55 |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)****NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS**

Aux 31 décembre 2014 et 2013, il ne subsiste aucune correction de valeur cumulée constituée antérieurement et maintenue en accord avec le « Beibehaltungsprinzip ».

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

**NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20 % DU CAPITAL**

| Dénomination et siège                             | Détention en % | Comptes annuels<br>arrêtés au | Devise | Capitaux Propres<br>(*) | Résultat de<br>l'exercice |
|---------------------------------------------------|----------------|-------------------------------|--------|-------------------------|---------------------------|
| Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. Luxembourg | 100,00%        | 31.12.2014                    | EUR    | 10 091 771              | -226 168                  |
| Raiffeisen Finance S.A. Luxembourg                | 100,00%        | 31.12.2014                    | EUR    | 270 347                 | 10 973                    |
| Raiffeisen-Vie S.A. Luxembourg                    | 50,00%         | 31.12.2014                    | EUR    | 11 613 971              | 2 101 570                 |
| Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. Luxembourg          | 100,00%        | 31.12.2014                    | EUR    | 3 500 000               | 0                         |

\*hors résultats de l'exercice

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

**NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS**

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

|                                  | 2014                | 2013                |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Valeurs à recevoir à court terme | 188 936,53          | 696 361,86          |
| Métaux précieux                  | 1 361,62            | 1 361,62            |
| Autres                           | 2 736 733,36        | 1 751 747,18        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 927 031,51</b> | <b>2 449 470,66</b> |

(chiffres exprimés en euros)

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

### NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

#### NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

| Postes                                                                                                                                                        | Valeur d'acquisition au début de l'exercice | Entrées      | Sorties        | Transferts    | Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice | Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice | Provision forfaitaire | Valeur nette à la clôture de l'exercice |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------|----------------|---------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
| 1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe                                                                                                     | 622 790 639,84                              | 0,00         | -44 939 942,50 | 0,00          | 577 850 697,34                                  | 0,00                                                      | -132 410,10           | 577 718 287,24                          |
| 2. Participations                                                                                                                                             | 1 023 763,19                                | 942 415,27   | -266 681,48    | 0,00          | 1 699 496,98                                    | -337 062,09                                               | 0,00                  | 1 362 434,89                            |
| 3. Parts dans des entreprises liées                                                                                                                           | 22 198 914,71                               | 0,00         | 0,00           | 0,00          | 22 198 914,71                                   | 0,00                                                      | 0,00                  | 22 198 914,71                           |
| 4. Actifs incorporels dont :                                                                                                                                  | 23 744 410,80                               | 4 610 001,86 | 0,00           | 0,00          | 28 354 412,66                                   | -14 289 373,97                                            | 0,00                  | 14 065 038,69                           |
| Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce | 23 744 410,80                               | 4 610 001,86 | 0,00           | 0,00          | 28 354 412,66                                   | -14 289 373,97                                            | 0,00                  | 14 065 038,69                           |
| 5. Actifs corporels dont :                                                                                                                                    | 98 669 077,42                               | 6 060 593,20 | -1 427 208,94  | 0,00          | 103 302 461,68                                  | -53 968 272,19                                            | -851 057,75           | 48 483 131,74                           |
| a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements                                                                                 | 75 391 270,96                               | 4 112 478,35 | -1 420 169,25  | 1 235 063,53  | 79 318 643,59                                   | -35 908 539,43                                            | -748 862,12           | 42 661 242,04                           |
| b) Systèmes informatiques et véhicules de société                                                                                                             | 15 418 098,06                               | 1 201 695,86 | 0,00           | 0,00          | 16 619 793,92                                   | -14 125 585,62                                            | -43 027,27            | 2 451 181,03                            |
| c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art                                                                                                               | 6 580 576,16                                | 744 216,91   | -7 039,69      | 3 294,26      | 7 321 047,64                                    | -3 934 147,14                                             | -58 426,98            | 3 328 473,52                            |
| d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours                                                                                                    | 1 279 132,24                                | 2 202,08     | 0,00           | -1 238 357,79 | 42 976,53                                       | 0,00                                                      | -741,38               | 42 235,15                               |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)****NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS**

Au 31 décembre 2014, les actifs corporels comprennent pour 36 466 067,14 EUR (au 31 décembre 2013 : 34 134 547,26 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

**NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION**

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

|                           | Entreprises liées<br>2014 | Participations<br>2014 |
|---------------------------|---------------------------|------------------------|
| Créances sur la clientèle | 35 699 108,73             | 35 094,05              |
|                           | Entreprises liées<br>2013 | Participations<br>2013 |
| Créances sur la clientèle | 36 799 715,97             | 39 038,63              |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVISES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2014, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 81 322 549,48 EUR (au 31 décembre 2013 : 76 239 090,23 EUR).

**NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES**

Au 31 décembre 2014, la Banque détient un actif à caractère subordonné :

|                           | 2014       | 2013 |
|---------------------------|------------|------|
| Créances sur la clientèle | 100 294,89 | 0,00 |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE**

Au 31 décembre 2014, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 842 865 064,59 EUR (au 31 décembre 2013 : 850 522 586,00 EUR). Le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève au 31 décembre 2014 à 22 314 802,47 EUR (au 31 décembre 2013 : 32 346 732,00 EUR).

## NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

## NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

| Au 31 décembre 2014                        | Jusqu'à 3 mois          | 3 - 12 mois           | 1 - 5 ans             | Plus de 5 ans        | Total 2014              |
|--------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| Dettes envers des établissements de crédit | 140 545 914,99          | 18 200 000,00         | 147 395 966,49        | 847 099,30           | 306 988 980,78          |
| Dettes envers la clientèle                 | 4 623 802 063,73        | 641 601 422,44        | 190 116 991,75        | 43 370 169,91        | 5 498 890 647,83        |
| dont :                                     |                         |                       |                       |                      |                         |
| dépôts d'épargne à vue                     | 554 853 265,43          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 554 853 265,43          |
| dépôts d'épargne à terme ou à préavis      | 1 457 300,00            | 206 688 704,00        | 144 721 770,00        | 4 989 000,00         | 357 856 774,00          |
| autres dettes à terme et à préavis         | 374 771 043,88          | 434 912 718,44        | 45 395 221,75         | 38 381 169,91        | 893 460 153,98          |
| Dettes représentées par un titre           | 55 264 786,17           | 110 575 055,12        | 170 568 767,14        | 8 686 732,83         | 345 095 341,26          |
| Passifs subordonnés                        | 0,00                    | 0,00                  | 30 000 000,00         | 0,00                 | 30 000 000,00           |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4 819 612 764,89</b> | <b>770 376 477,56</b> | <b>538 081 725,38</b> | <b>52 904 002,04</b> | <b>6 180 974 969,87</b> |

| Au 31 décembre 2013                        | Jusqu'à 3 mois          | 3 - 12 mois           | 1 - 5 ans             | Plus de 5 ans        | Total 2013              |
|--------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| Dettes envers des établissements de crédit | 151 621 971,23          | 20 000 000,00         | 23 923 894,52         | 1 250 450,72         | 196 796 316,47          |
| Dettes envers la clientèle                 | 4 503 730 952,31        | 239 205 248,41        | 441 829 152,61        | 52 403 579,22        | 5 237 168 932,55        |
| dont :                                     |                         |                       |                       |                      |                         |
| dépôts d'épargne à vue                     | 575 376 813,52          | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 575 376 813,52          |
| dépôts d'épargne à terme ou à préavis      | 841 500,00              | 9 987 100,00          | 172 872 254,00        | 789 000,00           | 184 489 854,00          |
| autres dettes à terme et à préavis         | 558 340 484,51          | 229 218 148,41        | 268 956 898,61        | 51 614 579,22        | 1 108 130 110,72        |
| Dettes représentées par un titre           | 68 244 367,17           | 144 676 892,39        | 193 987 207,85        | 7 276 639,14         | 414 185 106,55          |
| Passifs subordonnés                        | 0,00                    | 0,00                  | 30 000 000,00         | 0,00                 | 30 000 000,00           |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>4 723 597 290,71</b> | <b>403 882 140,80</b> | <b>689 740 254,98</b> | <b>60 930 669,08</b> | <b>5 878 150 355,57</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

|                               | <b>2014</b>          | <b>2013</b>          |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Valeurs à payer à court terme | 376 756,58           | 41 619 686,74        |
| Créanciers privilégiés        | 7 499 536,87         | 8 223 302,53         |
| Créanciers divers             | 18 529 222,05        | 4 558 374,95         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>26 405 515,50</b> | <b>54 401 364,22</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES**

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 500 000,00 EUR (au 31 décembre 2013 : 1 500 000,00 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

| <b>Montant de l'emprunt (EUR)</b> | <b>taux d'intérêt</b> | <b>date d'émission</b> | <b>échéance</b> |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|
| 30.000.000                        | 5,00%                 | 26.03.2010             | 26.03.2017      |

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)****NOTE 4.17 - PROVISIONS**

Au 31 décembre 2014, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

|                                                  | 2014                 | 2013                 |
|--------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Provisions AGDL                                  | 64 336 498,28        | 63 778 890,12        |
| Provisions pour litiges                          | 4 347 696,41         | 4 482 367,34         |
| Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan | 2 848 335,62         | 3 068 335,62         |
| Provisions pour charges                          | 9 881 623,48         | 8 972 956,26         |
| Autres provisions                                | 38 128,24            | 38 128,24            |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>81 452 282,03</b> | <b>80 340 677,58</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES**

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 24 923 852,93 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2013 : de 23 087 384,10 EUR).

NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

**NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES**

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier et par la nouvelle entité juridique créée en 2014 : Raiffeisen Members S.C.
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1er septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole.
- les parts de catégorie C sont réservées aux investisseurs tiers.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR

Au 31 décembre 2014, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 328 080,75 EUR (31 décembre 2013 : 257 156,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2014 à 2 251,75 EUR (2013 : 2 262,00 EUR) et qui est composé de 4 525 parts de catégorie A et 4 482 parts de catégorie B, est éliminé à concurrence de 1 131,00 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

## NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

**NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTEES (suite)**

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

|                                           | Parts sociales émises<br>(fonds social) | Réserves       | Résultats reportés |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------|----------------|--------------------|
| Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014     | 257 156,00                              | 263 513 232,22 | 0,00               |
| Augmentation du fonds social              | 0,00                                    | 0,00           | 0,00               |
| Associés entrants                         | 79 233,12                               | 0,00           | 0,00               |
| Associés sortants                         | -8 308,37                               | 0,00           | 0,00               |
| Résultat de l'exercice clos le 31.12.2013 | 0,00                                    | 0,00           | 17 796 128,86      |
| Affectation du résultat                   |                                         |                |                    |
| - Transfert aux réserves                  | 0,00                                    | 17 796 128,86  | -17 796 128,86     |
| - Dividendes aux parts sociales           | 0,00                                    | 0,00           | 0,00               |
| Solde au 31 décembre 2014                 | 328 080,75                              | 281 309 361,08 | 0,00               |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE**

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

|                                                                                          | 2014                 | 2013                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| BANQUE RAIFFEISEN                                                                        | 8 900 068,56         | 9 601 245,94         |
| CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES, comptes regroupés                                          | 9 063 652,83         | 8 211 832,92         |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>17 963 721,39</b> | <b>17 813 078,86</b> |
| <b>Ecritures de consolidation</b>                                                        |                      |                      |
| Elimination partielle de la dotation aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves | 0,00                 | -16 950,00           |
| <b>Résultat des comptes consolidés</b>                                                   | <b>17 963 721,39</b> | <b>17 796 128,86</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

**NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION**

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

|                            | Entreprises liées<br>2014 | Participations<br>2014 |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|
| Dettes envers la clientèle | 15 379 787,02             | 67 012 761,62          |

|                            | Entreprises liées<br>2013 | Participations<br>2013 |
|----------------------------|---------------------------|------------------------|
| Dettes envers la clientèle | 14 084 511,06             | 66 740 934,88          |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)****NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVICES ETRANGERES**

Au 31 décembre 2014, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro et les devises des pays ayant adhéré à l'Union Monétaire, s'élève à 81 083 590,04 EUR (au 31 décembre 2013 : 76 200 684,14 EUR).

**NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS**

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

|                                                  | 2014                  | 2013                  |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Garanties et autres substituts directs de crédit | 81 224 964,99         | 79 665 304,63         |
| Contre-garanties                                 | 139 554 526,22        | 169 542 978,98        |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>220 779 491,21</b> | <b>249 208 283,61</b> |

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

**NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS**

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

|                                 | 2014           | 2013           |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Crédits confirmés, non utilisés | 675 653 151,82 | 634 770 917,16 |

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE**

Les opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2014 et 2013 sont les suivantes :

Opérations liées aux taux d'intérêt :

- Interest rate swaps.

Les opérations liées aux taux d'intérêt répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante, en fonction de leur durée résiduelle :

|                                                                | <b>2014</b><br><i>(en valeur notionnelle)</i> | <b>2013</b><br><i>(en valeur notionnelle)</i> |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Interest Rate Swaps</b> (Contrats "over the counter" (OTC)) |                                               |                                               |
| Jusqu'à 3 mois                                                 | 50 000 000,00                                 | 100 000 000,00                                |
| 3 - 12 mois                                                    | 16 000 000,00                                 | 10 000 000,00                                 |
| 1 - 5 ans                                                      | 660 910 889,71                                | 685 473 571,42                                |
| plus de 5 ans                                                  | 100 000 000,00                                | 145 679 473,68                                |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>826 910 889,71</b>                         | <b>941 153 045,10</b>                         |

|                                                                | <b>2014</b><br><i>(en valeur de marché)</i> | <b>2013</b><br><i>(en valeur de marché)</i> |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Interest Rate Swaps</b> (Contrats "over the counter" (OTC)) |                                             |                                             |
| Jusqu'à 3 mois                                                 | 1 229 556,28                                | 2 900 013,60                                |
| 3 - 12 mois                                                    | -324 723,24                                 | -246 835,23                                 |
| 1 - 5 ans                                                      | -19 143 465,87                              | -16 286 426,27                              |
| plus de 5 ans                                                  | -16 184 043,16                              | -13 231 567,88                              |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>-34 422 675,99</b>                       | <b>-26 864 815,78</b>                       |

*(chiffres exprimés en euros)*

Les opérations liées aux taux de change sont exclusivement contractées pour compte de clients. La Banque conclut chaque fois une opération de couverture en sens inverse ne laissant pas de position ouverte. Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucune opération liée aux taux de change n'est en cours.

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)****NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION**

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- les opérations fiduciaires ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

**NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE**

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

**NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ce poste se décompose comme suit :

|                                              | 2014                | 2013                 |
|----------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Loyers perçus                                | 1 483 926,40        | 1 431 171,24         |
| Reprise d'autres provisions                  | 0,00                | 20 701,39            |
| Remboursement sinistres AGDL                 | 557 608,16          | 293 186,70           |
| Plus-values de cessions d'immeubles          | 828 371,42          | 422 195,40           |
| Plus-values de cessions de participations    | 2 046 172,82        | 8 245 846,79         |
| Produits concernant des exercices antérieurs | 808 728,03          | 704 346,34           |
| Autres                                       | 528 008,68          | 266 003,17           |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>6 252 815,51</b> | <b>11 383 451,03</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

|                                           | 2014                | 2013                |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Frais concernant des exercices antérieurs | 583 578,50          | 244 296,90          |
| Dotations aux provisions                  | 1 557 608,16        | 1 000 000,00        |
| Autres                                    | 86 237,64           | 70 077,10           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 227 424,30</b> | <b>1 314 374,00</b> |

(chiffres exprimés en euros)

**NOTE 4.31 - IMPÔTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS**

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

**NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE**

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

|                                                         | Avances et crédits<br>au 31.12.2014 | Engagements<br>au 31.12.2014 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 40 571                              | 7 837                        |
| Membres de la structure de direction (42 personnes)     | 10 047                              | 1 849                        |

|                                                         | Avances et crédits<br>au 31.12.2013 | Engagements<br>au 31.12.2013 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 38 954                              | 5 853                        |
| Membres de la structure de direction (41 personnes)     | 9 531                               | 1 009                        |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

## NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

## NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2014, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

|                   | Nombre 2014 | Nombre 2013 |
|-------------------|-------------|-------------|
| Direction         | 3           | 3           |
| Cadres supérieurs | 36          | 36          |
| Salariés          | 542         | 526         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>581</b>  | <b>565</b>  |

## NOTE 4.34 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

|                                                         | Emoluments<br>2014 | Pension de retraite<br>2014 |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 319                | 0                           |
| Membres de la structure de direction (42 personnes)     | 6 087              | 653                         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>6 406</b>       | <b>653</b>                  |

|                                                         | Emoluments<br>2013 | Pension de retraite<br>2013 |
|---------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Membres des organes d'administration et de surveillance | 330                | 0                           |
| Membres de la structure de direction (41 personnes)     | 6 009              | 642                         |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>6 339</b>       | <b>642</b>                  |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

**NOTE 4 – NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)**

**NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

|                            | 2014       | 2013       |
|----------------------------|------------|------------|
| Contrôle légal des comptes | 194        | 235        |
| Services de conseil fiscal | 0          | 0          |
| Autres services            | 0          | 0          |
| <b>TOTAL</b>               | <b>194</b> | <b>235</b> |

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

**NOTE 4.36 - PROVISIONS AGDL**

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif « Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg », en abrégé « AGDL ».

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celle du 11 juin 1997, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie mutuelle des dépôts en faveur des clients des établissements de crédit membres de l'AGDL (« la Garantie »).

Les clients garantis sont tous les déposants en argent et tous les investisseurs d'opérations autres que celles portant sur un dépôt d'argent, personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les sociétés relevant du droit luxembourgeois ou du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne d'une dimension telle qu'elles sont autorisées à établir un bilan abrégé conformément à la loi, ainsi que celles de dimension comparable relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est limitée à un montant maximal de 100 000 EUR ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par déposant et 20 000 EUR ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par investisseur, sans qu'un déposant et investisseur ne puisse toucher un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts, respectivement de créances, dont il est titulaire ou cotitulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant constitue un plafond absolu et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelle autre somme.

La Banque a constitué des provisions pour des engagements éventuels futurs liés à la Garantie qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 64 336 498,28 EUR (31 décembre 2013 : 63 778 890,12 EUR).

**Alzingen**

429, route de Thionville  
L-5887 Alzingen  
24 50 71 60

**Bascharage**

121-127, av. de Luxembourg  
L-4940 Bascharage  
24 50 41 00

**Bech-Kleinmacher**

46, route du Vin  
L-5405 Bech-Kleinmacher  
24 50 36 00

**Bertrange**

19, rue de Mamer  
L-8081 Bertrange  
24 50 63 30

**Bettborn**

61, rue Principale  
L-8606 Bettborn  
24 50 42 00

**Bettembourg**

29, rue de la Gare  
L-3237 Bettembourg  
24 50 11 00

**Clervaux**

29, Grand-Rue  
L-9710 Clervaux  
24 50 52 50

**Diekirch**

4, rue St.-Antoine  
L-9205 Diekirch  
24 50 43 00

**Differdange**

6 - 8, avenue de la Liberté  
L-4601 Differdange  
24 50 19 00

**Dudelange**

73, avenue G.-D. Charlotte  
L-3441 Dudelange  
24 50 71 00

**Echternach**

9, rue de la Gare  
L-6440 Echternach  
24 50 49 30

**Esch/Alzette**

119, rue de l'Alzette  
L-4010 Esch/Alzette  
24 50 14 00

**Ettelbruck**

5, place Marie-Adelaïde  
L-9063 Ettelbruck  
24 50 31 00

**Feulen**

27, route de Bastogne  
L-9176 Niederfeulen  
24 50 43 30

**Grevenmacher**

7, rue des Bateliers  
L-6713 Grevenmacher  
24 50 38 00

**Junglinster**

1, rue de Luxembourg  
L-6130 Junglinster  
24 50 49 00

**Kayl**

30-34, Grand-Rue  
L-3650 Kayl  
24 50 71 40

**Kehlen**

6, rue de Mamer  
L-8280 Kehlen  
24 50 63 50

**Leudelange**

4, rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange  
24 50 67 00

**Lux-Centre**

28, boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
24 50 21 00

**Lux-Gare**

68, avenue de la Liberté  
L-1930 Luxembourg  
24 50 66 00

**Lux-Limpertsberg**

41, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg  
24 50 12 00

**Lux-Merl**

12, place Thorn  
L-2637 Luxembourg  
24 50 68 00

**Mamer**

65, route d'Arlon  
L-8211 Mamer  
24 50 63 00

**Mersch**

13, rue de la Gare  
L-7535 Mersch  
24 50 13 80

**Mondercange**

14, rue d'Esch  
L-3920 Mondercange  
24 50 41 10

**Mondorf**

13, avenue Fr. Clement  
L-5612 Mondorf-les-Bains  
24 50 53 00

**Niederanven**

130a, route de Trèves  
L-6940 Niederanven  
24 50 51 00

**Noerdange**

3, Dikreherstrooss  
L-8550 Noerdange  
24 50 61 00

**Perlé**

2, route d'Arlon  
L-8825 Perlé  
24 50 40 20

**Pétange**

21, route de Luxembourg  
L-4761 Pétange  
24 50 17 00

**Redange**

23, Grand-Rue  
L-8510 Redange/Attert  
24 50 60 40

**Remich**

6, op der Kopp  
Z. d'activités Jongebësch  
L-5544 Remich  
24 50 70 00

**Saeul**

1, rue de Mersch  
L-7470 Saeul  
24 50 60 70

**Sandweiler**

12-14, rue Principale  
L-5240 Sandweiler  
24 50 51 50

**Soleuvre**

5, rue du Knapp  
L-4465 Soleuvre  
24 50 41 20

**Steinfort**

16-18 rue de Kleinbettingen  
L-8436 Steinfort  
24 50 63 70

**Strassen**

165, route d'Arlon  
L-8009 Strassen  
24 50 16 00

**Walferdange**

20, rue de Diekirch  
L-7220 Walferdange  
24 50 15 00

**Wasserbillig**

4, route d'Echternach  
L-6617 Wasserbillig  
24 50 38 50

**Weiswampach**

45, Gruuss-Strooss  
L-9991 Weiswampach  
24 50 52 70

**Wiltz**

9, rue G.-D. Charlotte  
L-9515 Wiltz  
24 50 44 00

**Wintrange**

Maison 61  
L-9780 Wintrange  
24 50 52 00

**Wormeldange**

123, rue Principale  
L-5480 Wormeldange  
24 50 38 80

